

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4390

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projets du pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4390**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projets du pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-3908 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a approuvé l'ouverture et les modalités de la concertation préalable aux projets du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu et de la création de la voie L.

Les différentes opérations qui composent le PEM ainsi que le projet de création de la voie L sont soumis réglementairement à une concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage (Communauté urbaine de Lyon, SNCF-Gares & Connexions et Réseau ferré de France) ont convenu, d'une part, d'organiser une concertation préalable commune à leurs opérations, et d'autre part, de confier le pilotage de la procédure à la Communauté urbaine.

Cette concertation s'est déroulée du lundi 17 juin 2013 au mardi 29 octobre 2013, de la manière suivante :

- un dossier de concertation et un registre ont été laissés à la disposition du public dans la mairie de l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine, dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon, à l'Hôtel de communauté, ainsi qu'à l'accueil de la gare Part-Dieu,
- des pages dédiées sur les sites internet de la Communauté urbaine, dans les mairies d'arrondissement de la Ville de Lyon ainsi qu'à l'accueil de la gare Part-Dieu,
- une adresse postale (Mission Lyon Part-Dieu - Communauté urbaine de Lyon - 20, rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03) et une adresse mail (concertation-garepartdieu@grandlyon.org) ont été mises à la disposition pour recueillir l'avis du public,
- une réunion publique de concertation en mairie du 3°, le 2 juillet 2013, en présence de 60 représentants d'associations et instances locales ou spécialisées,
- une réunion de concertation s'est tenue au Palais de la Mutualité, le 12 septembre 2013, en présence de 400 personnes environ,
- pour le projet de la voie L, et sur un périmètre élargi à Rhône-Alpes et au-delà, des outils spécifiques d'information ont été développés par Réseau ferré de France.

La clôture de la concertation a été annoncée selon la même procédure, la publicité étant intervenue 15 jours avant la date de clôture effective.

Chaque maître d'ouvrage arrête et établit le bilan sur l'opération le concernant, et la Communauté urbaine délibère sur un bilan synthétisant les bilans de chaque maître d'ouvrage en sa qualité de pilote et de coordonnateur de la concertation.

Concernant les espaces sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, les remarques ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- la priorité accordée aux cheminements piétons et au sol facile recueille de nombreux satisfécits, avec des préconisations détaillées pour les rendre plus confortables, plus efficaces, plus lisibles et plus attractifs,
- les réaménagements des places Béraudier et de Francfort sont jugés indispensables, souvent avec une demande de végétalisation,
- l'organisation de l'intermodalité et la localisation des différents modes de transport proposés convient à la plupart des personnes qui se sont exprimées. Le développement des transports en commun à la hauteur de l'ambition du projet fait cependant l'objet de préoccupations,
- plusieurs satisfécits sont exprimés concernant les aménagements prévus pour les cyclistes,
- concernant le réaménagement des voiries et du plan de circulation routier, il est souvent demandé de veiller à préserver la place de la voiture pour permettre notamment aux habitants et aux personnes qui travaillent dans le secteur de circuler. Des études de circulation sont demandées.

Il est constaté que les avis sont globalement en accord avec les principes du projet concernant les espaces sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine : intégrer le PEM dans le projet urbain de la Part-Dieu et dans un schéma d'accessibilité repensé, pour assurer les liens entre le PEM, le quartier, et le reste de la ville de manière optimale. Les études d'avant-projet permettront ultérieurement d'affiner les aménagements proposés, en prenant en compte les remarques et préoccupations exprimées.

Concernant le projet dans son ensemble, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, les remarques ont principalement porté sur les thématiques suivantes :

- l'opportunité du projet : très rarement contestée : chaque composante (équipements ferroviaires, bâtiment gare et espaces publics) est jugée généralement nécessaire et même indispensable,
- le caractère global et partenarial est très apprécié,
- la priorité accordée aux piétons par le sol facile, le réaménagement des espaces publics et des intermodalités recueille de nombreux satisfécits, avec des préoccupations concernant le développement des transports en commun, et la demande de veiller aux conditions de circulations routières notamment pour les habitants et personnes travaillant dans le quartier,
- les accès Pompidou concentrent de nombreux commentaires, demandant à veiller à sa visibilité dans l'ensemble de la gare, à l'impact sur les conditions de circulation dans le secteur et à sécuriser l'ensemble du passage,
- un soin particulier est demandé concernant la qualité architecturale de la gare, sa qualité d'accueil, et la gestion des flux dans le hall,
- le phasage et le déroulement précis des travaux est régulièrement évoqué pour demander de veiller à un déroulement impactant le moins possible la vie du quartier,
- le lien avec les études du nœud ferroviaire lyonnais, et le rôle des gares, fait l'objet de plusieurs demandes de précision.

Globalement, les avis sont en accord avec les principes du projet concernant l'ensemble des espaces : la gare ouverte qui fluidifie les déplacements, le sol facile qui privilégie le confort et les repères des usagers, le schéma global de réaménagement qui priorise les piétons et les transports en commun tout en prenant en compte l'accessibilité en voiture.

Les études d'avant-projet permettront ultérieurement d'affiner les aménagements proposés, en prenant en compte les remarques et préoccupations exprimées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs, après "Vu ledit dossier ;", ajouter :

"Vu la décision du Président de Réseau ferré de France du 7 janvier 2014, portant validation du bilan de la concertation préalable, création de nouveaux accès aux quais en gare de la Part-Dieu depuis l'avenue Pompidou ;

Vu la décision du Président de Réseau ferré de France du 7 janvier 2014, portant validation du bilan de la concertation préalable, création de la voie L en gare de la Part-Dieu ;

Vu la décision de la Directrice générale de SNCF Gares et Connexions en date du 19 décembre 2013, portant validation du bilan de la concertation préalable du pôle d'échanges multimodal de la gare de la Part-Dieu ;"

DELIBERE

1° - Approuve les propositions apportées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du bilan de la concertation préalable concernant les espaces sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon et du bilan synthétisant les bilans de la concertation concernant chaque maître d'ouvrage, engagée par délibération n° 2013-3908 du Conseil du 27 mai 2013, des projets du pôle d'échange multimodal Lyon Part-Dieu et création de la voie L à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.